

Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1866/67 [suite]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **19 (1868)**

Heft 12

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784483>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1866/67.

(Suite.)

f. Comparaison de l'exercice avec le budget.
(Voir le tableau à la page suivante.)

3. Aménagement.

Pour l'exploitation et le traitement des forêts domaniales, on ne s'est pas écarté des règles posées dans les plans d'aménagement. La grande quantité du bois abattu par la neige et les vents a détruit la proportion normale entre les exploitations principales et secondaires; ces dernières ont atteint le chiffre de 70 pour % des premières, au lieu de 50 pour %. Il n'y a pas eu cependant d'anticipation sur le produit soutenu, parce que les exploitations régulières ont été diminuées d'autant.

Les cultures dans les coupes et sur les fonds de terre acquis par l'état sont résumées dans le tableau de la page 239.

Les frais pour l'établissement et l'entretien des pépinières ont été complètement couverts par la vente des plants. Le coût des plantations comprend aussi les dépenses pour les cultures supplémentaires.

On a consacré 3794 fr. 71 ct. à l'établissement ou à l'entretien de chemins forestiers, et 426 fr. 78 ct. aux travaux d'assainissement.

4. Protection des forêts.

Il a été dénoncé 30 délits pendant l'année; dans 8 cas les auteurs n'ont pu être découverts. 28 délits consistaient dans l'enlèvement de produits forestiers; un avait rapport à une infraction au règlement des bûcherons, un autre à une violation des conditions imposées pour le transport des bois.

Les deux bûcherons en défaut ont été punis administrativement par une amende de 10 fr., et le voiturier fautif a dû payer le dommage se montant à 6 fr.

La valeur totale du bois soustrait était de 33 fr. 20 ct.; on a retiré 10 fr. de celui qui a été saisi; le dommage indirect a été estimé à 13 fr. 40 ct. Dans les 20 cas dont les auteurs ont pu être poursuivis, les délinquants étaient au nombre de 27 personnes, parmi lesquelles il y avait des enfants. 18 cas ont été liquidés par les préfets conformément à la loi sur la police; un

	Receps.		Dépenses.						Produit net.							
	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.						
Budget	161,503	17	11,530	23	13,849	24	8426	32	457	57	700	—	34,963	36	126,539	81
Compte	163,492	87	11,151	20	14,570	11	9004	43	457	57	542	90	35,726	21	127,766	66
En plus	1989	70	—	—	720	87	—	—	—	—	—	—	—	—	1226	85
En moins	—	—	379	3	—	—	—	—	—	—	157	10	—	—	—	—
Pour %	+ 1,2	—	— 3,8	—	+ 5,2	—	+ 6,8	—	—	—	— 22,4	—	+ 2,2	—	+ 1,0	—
Somme.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.	Fr.	Cts.

Genre de cultures.	Plants.		Séances.		Frais.	
	Sur-face.	à demeure.	à demeure.	à demeure.	Au total.	Par arpent.
Plantations	Arp. 45 ^{1/4}	Plants 80,663	Plants 31,606	Livres 115	Fr. 1601	Fr. 35
Semis	9	—	—	115	226	25
Pépinières	—	—	—	—	1442	—
Somme	54 ^{5/4}	80,663	218,070	12,500	3270	59

cas a été porté devant le tribunal de cercle et un autre devant le tribunal de district. Les peines prononcées se sont élevées à 67 fr. 50 ct. d'amende et à 8 jours de prison, et la valeur adjudgée à la caisse des forêts pour dommages-intérêts à 20 fr. 35 ct. L'un des délinquants était insolvable. *Landolt.*

Bulletin.

Berne. De même que dans l'ancienne partie du canton, on sentait aussi le besoin dans le Jura bernois d'avoir un ouvrage qu'on pût mettre entre les mains des gardes-forestiers qui suivent les cours institués par le Conseil exécutif, afin qu'ils eussent un moyen de répéter ce qu'ils ont appris, et de trouver les directions qui peuvent leur être nécessaires.

C'est pourquoi la Direction des forêts décida de faire traduire en français, par un homme de l'art, le *Guide pour les gardes-forestiers* que M. Fankhauser a rédigé pour la partie allemande du canton, et qui en sera bientôt à sa seconde édition. M. Amuat, inspecteur forestier à Porrentruy, a bien voulu se charger de cette tâche, qui ne laissait pas d'offrir des difficultés; il s'en est acquitté avec une habileté qu'on a déjà souvent eu l'occasion d'apprécier dans la traduction de travaux relatifs à l'économie forestière, et malgré ses nombreuses occupations, il a achevé en peu de temps une traduction qui, tout en reproduisant consciencieusement l'original, a le mérite d'être écrite dans un style châtié et cependant populaire.

Le *Guide pratique de Sylviculture* paraît chez Michel à Porrentruy; il comprend 238 pages in-octavo et coûte 2 fr. Cet ouvrage mérite d'être lu par les forestiers, les membres des autorités et tous ceux qui ont à coeur la conservation de nos forêts; non seulement il comble une lacune vivement sentie dans le Jura, mais il rendra encore de grands services aux forestiers allemands qui voudront se familiariser avec la langue technique des forestiers français; il contient une quantité d'expressions dont on peut aisément deviner la valeur par la place qu'elles occupent dans le tissu du discours.

M. Fankhauser, inspecteur général des forêts, prépare déjà